

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 29400**

### Intitulé

Coach professionnel

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
AGOPHORE	Gérante

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1969)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

315 Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Dans un contexte de complexité et d'incertitude, le-la coach-e est un-e acteur-trice clé des transitions, il-elle facilite les processus relationnels et de transformation. Il-elle agit au service de la performance et de l'efficacité par une montée en maturité, confort et responsabilité des personnes, dans l'entreprise et met l'humain au coeur de la valeur ajoutée.

1. Analyse et formalisation des attentes du-de la client-e et du-de la coaché-e.

Cette activité correspond à cadrer et formaliser le contexte du coaching, y compris dans sa partie contractualisée, et à parvenir à une compréhension mutuelle des objectifs à atteindre comme des améliorations comportementales visées entre le-la prescripteur-trice, le-la coaché-e et le-la coach-e.

2. Conduite des entretiens de coaching.

Cette activité correspond à recentrer les problématiques du(de la coaché-e, à le-la mettre en lucidité et en action pour lui permettre d'analyser ses enjeux et de mettre en place un plan d'action tout en progressant dans ses potentiels. Il s'agit aussi de l'aider à évaluer ses étapes de progrès et ses résultats.

3. Réalisation du bilan du coaching.

Cette activité permet de mesurer l'évolution dont le-la coaché-e a fait preuve, et de les présenter au-à la prescripteur-trice en vue de finaliser le livrable attendu, puis, de facturer la démarche, et de permettre un suivi pour pérenniser les effets obtenus.

4. Amélioration continue de sa pratique de coaching

Cette activité consiste en l'analyse personnelle et tendancielle de sa pratique de coach-e pour se donner les moyens d'un développement permanent des savoir-être et savoir-faire inhérents au métier.

5. Le développement des activités de coaching

Cette activité correspond au fait de savoir parler de ses savoir-faire, d'utiliser la communication écrite, orale et digitale pour cela et d'apporter une offre visible, (marketing et communication), d'avoir un plan d'action commercial construit. Il s'agit d'être légitime sur son offre et dans la déontologie du coaching.

Le-la titulaire est capable de :

- analyser, formaliser et contractualiser, à l'issue du tripartite, les attentes, puis, les objectifs du-de la client-e et du-de la coaché-e,
- mettre en lucidité le-la coaché-e vis à vis de ses problématiques, envies, moyens et enjeux,
- mettre en mouvement le-la coaché-e par un accompagnement comportemental pour s'adapter et progresser,
- mesurer l'atteinte des objectifs tripartites, et préconiser les moyens de poursuivre le développement engagé,
- professionnaliser ses propres pratiques (développement permanent de ses savoir-faire et savoir-être, supervisions, et suivi de la déontologie),
- définir une offre claire et légitime, avec un plan d'actions marketing et commercial construit.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Tous secteurs

Coach-e professionnel-le

Coach-e en cabinet ou en indépendant-e,

Coach-e interne d'entreprise, ou RH coach-e,

Coach-e d'équipe / Executive coach ou coach-e de direction

Et parfois :

Consultant-e/coach-e,

Formateur-trice/coach-e,

Manager/coach-e (pour les directions des transformations),

Accompagnateur-trice des transitions ou du changement.

### Codes des fiches ROME les plus proches :

K1103 : Développement personnel et bien-être de la personne

M1502 : Développement des ressources humaines

M1402 : Conseil en organisation et management d'entreprise

### Réglementation d'activités :

La profession est aujourd'hui cadrée par des codes de déontologie des syndicats professionnels des métiers du conseil, des fédérations, et des associations professionnelles défendant le métier du coaching (Syntec, Cinov, ICF, EMCC...), mais n'est pas encore soumise à une

réglementation spécifique officielle.

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Les candidat-e-s peuvent obtenir le titre par la maîtrise des activités précitées dans le référentiel. L'obtention de la certification suppose donc la validation de 5 composantes (nos 5 activités clés). Chacune est validée par le croisement des 5 épreuves citées ci-dessus. Si certaines composantes ne sont pas validées, elles feront l'objet d'un rattrapage ultérieur, sur un temps illimité, et dans les mêmes conditions.

Composante 1. Analyse et formalisation des attentes réciproques.

Composante 2. Conduite des entretiens de coaching.

Composante 3. Réalisation du bilan de coaching.

Composante 4. Amélioration continue de la pratique en coaching.

Composante 5. Développement des activités du métier de coaching.

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Un-e président-e du jury (collège libéral) et 4 membres du jury, soit 4 professionnel-le-s avec lui-elle : 2 du monde de l'entreprise, côté salarié, et côté employeur, un-e libéral-e et un membre de l'organisme de formation.
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	Un-e président-e du jury (collège libéral) et 4 membres du jury, soit 4 professionnel-le-s avec lui-elle : 2 du monde de l'entreprise, côté salarié, et côté employeur, un-e libéral-e et un membre de l'organisme de formation.
Par expérience dispositif VAE prévu en 2017	X	Un-e président-e du jury (collège libéral) et 4 membres du jury, soit 4 professionnel-le-s avec lui-elle : 2 du monde de l'entreprise, côté salarié, et côté employeur, un-e libéral-e et un membre de l'organisme de formation.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

### Base légale

#### Référence du décret général :

#### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 8 décembre 2017 publié au Journal Officiel du 21 décembre 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau II, sous l'intitulé "Coach professionnel" avec effet au 16 octobre 2013, jusqu'au 21 décembre 2020.

#### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

#### Références autres :

### Pour plus d'informations

#### Statistiques :

#### Autres sources d'information :

<http://www.agophore.fr/>

#### Lieu(x) de certification :

AGOPHORE : Île-de-France - Paris ( 75) [65 rue Chardon Lagache 75016 Paris]

AGOPHORE

65 rue Chardon-Lagache

75016 Paris

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

AGOPHORE - 65 rue Chardon Lagache - 75016 Paris

**Historique de la certification :**